

Déclaration de confidentialité – Agent de prévention Wallon

I. Déclaration de vie privée

Le projet repose sur un contact proactif avec des groupes cibles spécifiques identifiés sur la base de certaines vulnérabilités sociales afin d'analyser et de soutenir leurs besoins en matière de soins. Par vulnérabilités sociales, nous entendons certaines caractéristiques, telles que le statut socio-économique, la possibilité d'avoir des besoins de soins supplémentaires, etc.

Les tâches des Agents de prévention Wallons par rapport à ce groupe cible sont axées sur :

1. Identifier et soutenir les besoins en soins des groupes cibles ;
 - comprendre et analyser les besoins du groupe cible dans le domaine de la santé et du bien-être, avec une attention particulière à certains thèmes.
 - informer et/ou orienter vers les services et organisations susceptibles de répondre aux besoins identifiés en matière de soins ;
2. Renforcer la connaissance de la santé du groupe cible par rapport à des thématiques spécifiques ;
3. Donner aux individus les moyens de mieux maîtriser les facteurs qui influent sur leur santé afin d'améliorer leur propre santé ;
4. Identifier les obstacles structurels (en termes d'accessibilité, de qualité des soins, de suivi, etc.) auxquels le groupe cible est confronté et les signaler aux différentes parties prenantes.

La tâche des Organismes Assureurs sera :

1. Suivi de l'opérationnalisation du projet ;
2. Le suivi et l'analyse des activités menées par les Agents de prévention Wallons.

La présente déclaration de vie privée relative au projet Agent de prévention Wallon a pour objet de fournir des informations aux personnes dont les données sont traitées, conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Nous voulons vous informer sur :

- Les raisons pour lesquelles nous collectons vos données personnelles dans le cadre du projet des Agents de prévention Wallons;
- Ce que nous faisons de vos données personnelles et leur durée de conservation;
- Vos droits à l'égard du traitement des données effectué.

1.1. Le responsable du traitement

Dans le cadre de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales des mutualités, en application de son article 3, les unions nationales et les mutualités doivent instaurer au moins un service qui a pour but :

- a) la participation à l'exécution de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, réglée par la loi coordonnée du 14 juillet 1994,
- b) l'intervention financière pour leurs titulaires et les personnes à leur charge, dans les frais résultant de la prévention et du traitement de la maladie et de l'invalidité ou l'octroi d'indemnités en cas d'incapacité de travail ou lorsque se produit une situation en vertu de laquelle le bien-être physique, psychique ou social peut être encouragé,
- c) l'octroi d'aide, d'information, de guidance et d'assistance en vue de promouvoir le bien-être physique, psychique et social, entre autre par l'accomplissement des missions reprises ci-dessus.

Les services visés aux points b) ou c) doivent répondre aux critères repris à l'article 67, alinéa 1^{er}, de la loi du 26 avril 2010 portant des dispositions diverses en matière de l'organisation de l'assurance maladie complémentaire.

Mutualia, Mutualité Neutre (228), sise Boulevard Brand Whitlock 87-93 bte 4 1200 Woluwe-Saint-Lambert, n° d'entreprise BE 0410 319 304 agit en tant que responsable de traitement pour les données à caractère personnel d'assurance obligatoire.

Conformément au Règlement Européen du 27 avril 2016 sur la Protection des Données (« RGPD »), l'UNMN (Union Nationale des Mutualités Neutres) a nommé Monsieur De Doncker Toon en tant que Délégué à la Protection des Données. Celui-ci est joignable via Mutualia par email à l'adresse suivante: dpo@union-neutre.be, ou via courrier à l'adresse suivante : Bld Brand Whitlock 87-93 bte 4, 1200 Bruxelles.

1.2. Quelles sont les données à caractère personnel traitées ?

A) Phase de sélection :

Pour permettre aux Agents de prévention de prendre contact avec les personnes du groupe cible, des données d'identification seront traitées par ces derniers : **Noms, prénoms, numéro de téléphone, sexe, âge, Statu BIM et Isolé et commune des personnes à contacter.**

B) Phase de contact :

Si les personnes contactées acceptent de répondre lors du contact téléphonique avec les Agents de prévention, plusieurs données personnelles peuvent être traitées, il s'agit de données concernant :

- Des caractéristiques personnelles (sexe, date de naissance, nationalité, langue de l'entretien, quartier ou la personne habite) ;

- Des obstacles d'accès aux soins de santé ;
- Les connaissances, par rapport certains sujets de santé au (non) recours aux soins (médecin généraliste, dentiste,...)
- L'orientation de l'individu vers les services des mutuelles et d'autres organismes externes susceptibles de répondre à ses besoins en matière de soins de santé ;
- Les données de santé indirectes (par exemple, avez-vous un médecin généraliste ? Avez-vous un DMG ? Y a-t-il une question liée à la santé ?) ;
- Les types de contact (téléphone, rendez-vous à l'agence d'assurance maladie, rendez-vous à domicile,...) ;
- Les données spécifiques sur la santé, telles que les maladies chroniques, la consommation de médicaments, le bien-être mental ;
- Toutes les données personnelles fournies volontairement par la personne concernée au responsable du traitement ;

Toutes ces données seront enregistrées sur une base de données via formulaires sans faire mention de l'identité des personnes du groupe cible et sans qu'il soit possible de les identifier directement.

1.3. Quelle est la base juridique sur laquelle repose le traitement de vos données ?

Le traitement de vos données personnelles est basé sur les bases juridiques suivantes :

- Le traitement de catégories particulières de données à caractère personnel est nécessaire pour exercer nos missions d'intérêt public, à savoir la gestion des systèmes et services de soins de santé ou des systèmes et services sociaux fondés sur le droit belge :concernant les données récoltées pour la phase de sélection ;
- l'article 3.c de la loi relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités du 6 AOUT 1990 : concernant les données récoltées pour la phase de sélection ;
- Le consentement des personnes concernées : concernant les données récoltées durant la phase de contact.

1.4. Finalités du traitement des données : Mutualia traite ces données dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Travailleurs de la prévention".

Mutualia traite ces données dans le cadre de la mise en œuvre du projet "Agents de prévention" en exécution de l'AGW de financement du 23 décembre 2021.

1. Soutenir l'Agence (AViQ) en matière de prévention ciblée auprès de segmentations spécifiques de la population wallonne ;
2. Mettre en place des actions proactives ciblées vers les affiliés (...) en contactant via de multiples canaux tels que contact direct, téléphone, visioconférence, mail, applications, un public spécifique pour renforcer des messages de prévention, améliorer la littératie en santé et orienter les affiliés en fonction des besoins identifiés vers des services mutualistes et externes, régionaux et locaux.

Aux fins suivantes :

1. Identifier et soutenir les besoins en soins des groupes cibles ;
 - a. Comprendre et analyser les besoins du groupe cible dans le domaine de la santé et du bien-être, en mettant l'accent sur certains thèmes.
 - b. Informer et/ou orienter vers les services et organisations qui peuvent répondre aux besoins identifiés en matière de soins.
2. Renforcer la connaissance de la santé du groupe cible par rapport à des questions spécifiques ;
3. Donner aux individus les moyens de mieux maîtriser les facteurs qui influent sur leur santé afin d'améliorer celle-ci ;
4. Identifier les obstacles structurels (en termes d'accès, de qualité des soins, de suivi, etc.) auxquels est confronté le groupe cible et de les signaler aux différentes parties prenantes.

1.5. Combien de temps conservons nous vos données dans le cadre du projet Agent de prévention?

Les données collectées durant la phase de sélection et la phase de contact seront conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos missions. En tout état de cause, pour la durée du projet (c'est à dire jusqu'à la fin du mois de décembre 2023). Le projet peut être prolongé. Elles seront supprimées dans tous les cas 3 mois après la fin de l'analyse réalisée par les Organismes assureurs.

1.6. À qui vos données à caractère personnel sont-elles transmises ?

Vos données peuvent être traitées par le personnel qui est professionnellement impliqué dans le projet, c'est-à-dire les Agents de prévention (sous contrat avec Mutualia et la SMRW Mutualité Neutre) ainsi que les membres du service promotion de la santé de l'Union nationale des Mutualités socialiste qui pilotent le projet.

1.7 Quels sont vos droits concernant les données personnelles que nous traitons ?

La personne concernée peut exercer les droits énoncés ci-dessous, à condition qu'ils ne soient pas en contradiction avec les obligations légales auxquelles le responsable du traitement est soumis ou avec les missions légales qui lui sont confiées.

- Droit de révoquer son consentement

Si la licéité¹ du traitement des données est fondée sur un consentement explicite, vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment. Le traitement de ces données avant le retrait du consentement reste valable.

¹ Fondé sur une base légale

- Droit d'accès

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'obtenir la confirmation que le responsable du traitement traite ou non vos données à caractère personnel et, le cas échéant, d'accéder à celles-ci. Vous pouvez en demander une copie si cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui.

- Droit de correction ou de modification

À tout moment, vous pouvez demander à corriger des données incorrectes ou à les compléter.

- Droit à l'effacement des données

Vous avez le droit d'obtenir l'effacement de vos données personnelles si le responsable du traitement les traite de manière illégitime, pour autant que le motif soit fondé, c'est-à-dire :

- Si les données ne sont plus nécessaires aux fins du traitement ;
- Le consentement est retiré et il n'existe aucune autre base juridique pour le traitement ;
- Si votre opposition au traitement est fondée ;
- Si le traitement est illicite ;
- Si l'effacement est imposé par la loi ;
- Droit à la limitation du traitement.

Vous pouvez demander de limiter l'utilisation de vos données :

- Le temps de vérifier l'exactitude des informations que vous contestez ;
- Si vous vous opposez à l'effacement des données traitées par les responsables du traitement de manière illicite ;
- Si vous vous opposez à l'effacement des données dont le responsable du traitement n'a plus besoin, mais qui vous sont nécessaires pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ;
- Le temps de vérifier si les motifs légitimes du responsable du traitement priment sur les vôtres, dans le cas où vous vous opposez au traitement de ces données en invoquant votre situation particulière.

Le responsable du traitement sera alors tenu de limiter le traitement de ces données personnelles à leur conservation. Tout autre traitement n'est autorisé qu'avec votre consentement ou pour la constatation, l'exercice ou la défense d'un droit en justice, pour la protection d'un tiers ou pour des motifs importants d'intérêt public. Le cas échéant, le responsable du traitement vous informera avant de lever cette limitation de traitement.

- Portabilité des données personnelles

Vous avez le droit de recevoir les données personnelles vous concernant, que vous avez fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Vous avez le droit de transférer ces données à un autre responsable du traitement. Vous pouvez demander que le transfert ait lieu directement entre le responsable du traitement et un autre responsable, dans la mesure où ce transfert est techniquement possible.

- Droit d'opposition

Si vous n'acceptez pas que nous traitions certaines données, vous pouvez vous opposer à ce traitement à tout moment. Si vos données sont traitées à des fins de recherche scientifique, historique ou statistique, vous pouvez vous y opposer pour des raisons spécifiques à votre situation, sauf si le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

1.8. Exercice de vos droits

Les droits visés au point 1.7 peuvent être exercés dans le respect des règles et restrictions prévues par la loi. Le texte du Règlement général sur la protection des données prévaut sur ce qui est indiqué au point 1.7.

Si vous souhaitez exercer l'un des droits susmentionnés, vous pouvez nous contacter à tout moment. Vous pouvez exercer ces droits à l'égard du responsable du traitement des données spécifié à l'article 1.1 ci-dessus.

Soyez toujours aussi précis que possible lorsque vous exercez vos droits. Ce n'est que de cette manière que nous pourrions traiter votre demande de manière concrète et correcte.

Vous pouvez adresser une demande écrite, datée et signée à notre Data Protection Officer pour exercer vos droits aux adresses suivantes :

- Via l'adresse mail : dpo@union-neutre.be
- Via courrier à l'adresse : Boulevard Brand Whitlock 87-93 bte 4 – 1200 Bruxelles

Vous serez informé des suites de votre demande dans le mois qui suit celle-ci.

Outre la possibilité de nous contacter directement pour poser des questions et exercer vos droits, vous pouvez aussi contacter l'Autorité de protection des données (anciennement la Commission de la protection de la vie privée) et, le cas échéant, y introduire une plainte :

Autorité de protection des données, Rue de l'imprimerie 35, 1000 Bruxelles - <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen/agir/contact>